



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
1588 Cudrefin

Grefte municipal
grefte@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10
commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

Préavis n° 65-2023
au Conseil communal
de Cudrefin

Crédit d'investissement – Participation communale au projet « RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune » et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Depuis de nombreuses années, l'approvisionnement en eau du secteur de La Sauge est en révision. En effet jusqu'en 1993, l'eau acheminée provenait du Haut-Vully et partait en direction de Witzwill. Ensuite, le réseau Wagrom (Wasserverbund Grosses Moos) a pris le relais. Or, l'Office des Immeubles et des Constructions du Canton de Berne a annoncé, dès 2012, son intention de ne plus assurer cet approvisionnement et demandé à la Commune de Cudrefin d'étudier sa reprise.

Plusieurs études ont été réalisées. S'il était initialement prévu de se raccorder à la conduite provenant de Witzwill, les conditions ont changé dès lors que le Canton de Berne a indiqué renoncer au maintien de sa conduite. Des alternatives ont donc été étudiées pour aboutir au choix de la solution finalement retenue, soit l'acheminement de l'eau depuis la zone artisanale.

En août 2020, la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR) présentait pour la première fois à la Municipalité son projet de création d'une piste bidirectionnelle mixte piétons-vélos, englobée dans la réfection de la route cantonale RC 503 B-P – Cudrefin – La Sauge. Le dossier affiné a fait l'objet de deux autres présentations, en octobre et décembre de la même année.

Par courrier du 11 janvier 2021, la Municipalité a accepté le projet, sous réserve de l'assentiment du Conseil communal.

Une séance publique de présentation a été organisée en juin 2021, à la halle polyvalente de Cudrefin.

L'assentiment municipal a permis de poursuivre les études engagées et de mettre le projet à l'enquête le 20 août 2021. Deux oppositions ont été déposées dans les délais et elles ont fait l'objet d'une conciliation. Le DIRH a approuvé le 4 avril 2022 le projet qui est à ce jour définitif et exécutoire.

OBJET DU PREAVIS

La Municipalité souhaite profiter de la création de la piste cyclable pour poser la conduite destinée à l'approvisionnement en eau du hameau de La Sauge et choisit donc de regrouper les dossiers décrits ci-dessous dans la présente demande de crédit.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune comprend quatre parties distinctes, qui sont :

- La réfection de la route cantonale (RC). « Goudronnée » en 1961, la route est en mauvais état, les revêtements en fin de vie. L'entretien de la RC consistera à renforcer la structure existante et à poser deux couches de bétons bitumineux en réutilisant un maximum de matériaux recyclés. La couche de base sera de type EBT (enrobé à basse température). La couche de roulement sera en AC MR 8, revêtement macro rugueux qui a un effet phono absorbant et qui est très résistant. Il n'y aura pas de modification du tracé ou de l'emprise de la RC. Il faut rappeler ici que cet entretien ne nécessitait pas de mise à l'enquête, dès lors que les travaux se déroulent sur le domaine public existant (DP).
- Le développement des moyens de déplacement dit « mobilité douce », la situation particulière de Cudrefin et de son milieu (tourisme et nature) ont convaincu la DGMR de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle. Sa largeur est de 350 cm et elle permettra de se déplacer en toute sécurité de Cudrefin à La Sauge. Cet aménagement cyclable figure dans la stratégie cantonale vélo 2035. La piste sera séparée de la chaussée par une bande herbeuse et quelques arbustes.
- Le secteur de La Sauge ne dispose actuellement d'aucune infrastructure correcte pour l'accueil des gens qui se déplacent en transports publics, en bicyclette, à pied, etc. L'arrêt de bus est dangereux et des problèmes existent aux carrefours, en particulier celui qui conduit à Lugnorre. Le projet prévoit des aménagements sécurisés et conformes à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).
- Les statistiques dénombrent entre 30 et 40 accidents par année avec la grande faune, sangliers et chevreuils en particulier. Une installation est donc prévue sur les deux kilomètres de la chaussée. Des caméras détecteront le gibier à l'approche des voies de circulation et enclencheront par secteurs de 250 mètres une signalisation lumineuse de mise en garde des véhicules. En plus, quelques aménagements et améliorations seront réalisés pour favoriser les déplacements de la petite faune.

La Commune est concernée directement par trois objets qui se situent à La Sauge :

- La réfection de la RC en traversée de localité est à la charge des Communes conformément à l'article 56 de la loi sur les routes (LRou). La traversée de La Sauge est de 248,3 mètres jusqu'à la frontière cantonale mais aucune intervention n'est prévue sur le pont qui enjambe le canal de la Broye.
- La piste cyclable projetée est également en partie en traversée de localité, elle n'est donc pas subventionnable en l'état (Voir toutefois le § *Subventionnement*.)
- L'arrêt de bus de La Sauge est totalement en traversée de la localité, donc à charge de la Commune. Toutefois, comme il s'agit d'arrêts bloquants, seuls les travaux spécifiques aux arrêts, tels bordures, trottoirs, aide à la traversée, etc., seront facturés à la Commune. D'un commun accord, aucun aménagement particulier n'est prévu, comme l'éclairage public, les abris, etc. (un tube électrique de réserve sera toutefois posé en attente).

S'ajoute à ces travaux l'installation d'une conduite d'eau sous pression pour l'alimentation de La Sauge. Il est prévu d'installer cette conduite dans l'infrastructure de la piste cyclable. Les coûts de génie civil seront répartis en fonction de la fouille qui sera réalisée en commun pour les alimentations électriques et la conduite d'eau.

ASPECTS FINANCIERS

- a) Sur un devis général de CHF 6'500'000.00 TTC pour l'ensemble des travaux, sans la conduite d'approvisionnement en eau de la Sauge, la part communale est estimée à **CHF 400'000.00** TTC, selon le devis ci-annexé.

La demande de crédit global a été acceptée par le Conseil d'Etat au printemps 2022. La commission thématique en charge des infrastructures (CTITM) s'est réunie le 16 juin 2022 et a préavisé favorablement cette demande. Le Grand Conseil s'est quant à lui prononcé au début du mois d'octobre 2022 en faveur du projet.

L'engagement de la Commune à financer la partie qui lui incombe est indispensable pour la réalisation et la réussite du projet.

- b) Le devis ci-joint pour la conduite, calculé par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, s'élève à CHF 343'000.00 TTC. Une provision pour hausses diverses conduit la Municipalité à arrondir le montant du crédit demandé à **CHF 350'000.00** TTC.

PLANIFICATION DES TRAVAUX

Si le crédit est octroyé, les travaux pourraient débuter durant le premier trimestre de 2023. Contractuellement, sous réserve d'une météo favorable et sans circonstances extraordinaires à déplorer, la durée des travaux est limitée à six mois, auxquels s'ajouteront les compléments pour la conduite d'eau ainsi que la couche de roulement de la RC, qui pourrait se réaliser en 2024.

SUBVENTIONNEMENT

Actuellement, les travaux d'entretien, de réfection et de renforcement des RC en traversée de localité peuvent faire l'objet d'une subvention de maximum 50%. Cette subvention concerne les couches bitumineuses ainsi que la récolte des eaux de la chaussée. Une demande devra être faite officiellement après l'obtention du crédit et avant le début des travaux. Le montant estimé de la subvention figure dans le devis de la part de la Commune.

Pour le subventionnement des pistes cyclables dans le canton, un premier crédit pour la mise en œuvre de la stratégie vélo 2035 a été accepté par le Grand Conseil, le 11 octobre 2022. Dès lors, une subvention de 50% sera accordée à la Commune pour la partie en traversée de localité, le reste étant financé à 100% par le Canton. Le montant estimé figure également en annexe.

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal n° 65-2023,
- oui les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.00 destiné à financer la participation communale au projet « RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune » et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge
2. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
 - Emprunt du montant de CHF 400'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement, au taux estimé à 2 %.
 - Montant de CHF 350'000.00 financé par la trésorerie courante.
 - Amortissement : CHF 25'000.00 sur une durée de 30 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 14 décembre 2023.

Le Syndic



R. Emmenegger

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La Secrétaire



A.-M. Lagger

Annexes : - devis détaillé pour la partie communale + estimation des subventionnements
- Plans de la sortie de Cudrefin et du secteur de La Sauge
- devis estimatif pour la conduite EP
- plan du tracé de la conduite EP

NB : les éléments descriptifs et financiers concernant la réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune sont tirés du rapport de CHT Consulting & Construction Sàrl, du 19.07.2022.

Devis détaillé pour la partie communale, sur la base des offres rentrées

	Base devis général	Base soumissions rentrées
1. Montants bruts à la charge de la Commune		
A. RC 503 en traversée de la localité (Art. 56 Lrou)	75 000	
CAN 111 Régie Voir sous point G		10 294
CAN 112 Essais		664
CAN 113 Installations Voir sous point G		7 889
CAN 151 Réseau enterré Provision		0
CAN 211 Terrassements 75% chaussée		4 406
CAN 222 Bordures et pavages		0
CAN 223 Chaussées et revêtements 75% chaussée		69 825
CAN 237 Canalisations		0
	75 000	93 078
B. Piste cyclable		
Ensemble Estimation de la part communale à 3%	97 500	58 500
	97 500	58 500
E. Mandataires		
Ensemble	13 000	13 000
F. Divers		
Provisions diverses selon devis général	215 000	
Aménagements paysagers		5 000
Marquage et signalisation		5 000
Dédomagements - expropriations		5 000
Arrêts de bus		
CAN 111 Régie Voir sous point G		3 431
CAN 112 Essais		0
CAN 113 Installations Voir sous point G		2 630
CAN 151 Réseau enterré Provision		0
CAN 211 Terrassements 25% trottoir		1 469
CAN 222 Bordures et pavages		78 200
CAN 223 Chaussées et revêtements 25% trottoir		23 275
CAN 237 Canalisations		0
	215 000	124 005
G. Répartition autres CAN		
CAN 111 Régie Répartition 75/25% entre RC et arrêts de bus		13 725
CAN 113 Installations Répartition 75/25% entre RC et arrêts de bus		10 518
		288 582
Montant total		288 582
Divers et imprévus 10%		28 858
		317 440
Provision pour hausses diverses 10%		31 744
		349 184
TVA 7.70%		26 887
		376 071
Arrondi		23 929
		400 000

2. Estimation des subventionnements

A. Subvention art. 56 Lrou (Garanti par EMPD actuel)

Montant des travaux subventionnables, admis 90%			83 770
Part des mandataires			8 775
			<u>92 545</u>
Divers et imprévus	10%		9 254
			<u>101 799</u>
Provision pour hausses diverses	10%		10 180
			<u>111 979</u>
Taux de subventionnement 2022 RC 503	47.80%		53 526
			<u>53 526</u>
TVA	7.70%		4 122
			<u>57 648</u>
Arrondi			-2 648
			55 000

B. Subvention piste cyclable (EMPD en attente de traitement par le GC)

Montant des travaux subventionnables, admis 90%			58 500
Part des mandataires			2 925
			<u>61 425</u>
Divers et imprévus	10%		6 143
			<u>67 568</u>
Provision pour hausses diverses	10%		6 757
			<u>74 324</u>
Taux de subventionnement 2023 RC 503	50.00%		37 162
			<u>37 162</u>
TVA	7.70%		2 861
			<u>40 024</u>
Arrondi			-24
			40 000

C. Pour arrêts de bus

Voir remarques dans le rapport

Total estimatif des subventions attendues	95 000
Engagement net de la Commune	305 000

DEVIS ESTIMATIF

Remarques :

- Le devis estimatif est basé sur le plan d'avant-projet n° 227340-3001 en cours
- Les montants des travaux doivent être confirmés par le projet de l'ouvrage et l'appel d'offres.

1. Conduite PE DN 90 PN 10 L= 2300 m

1.1	Travaux de génie civil - fouille et forage dirigé	fr.	160 000.00
1.2	Travaux de sanitaire - conduite	fr.	115 000.00
1.3	Honoraires d'ingénieurs - forfait CFA	fr.	32 000.00
1.4	Droit de passage de servitudes, honoraires de géomètre	fr.	5 000.00
1.5	Frais divers et imprévus env. 10%	fr.	31 000.00

TOTAL GENERAL TTC fr. **343 000.00**

